



Bulletin semestriel

Société Mycologique du Comminges



DYCTYOPHORA DUPLICATA

Le mot du Président

*Comme le reste de la population mondiale, les mycologues ont été bons élèves pour respecter cette longue période de confinement, dont l'impact a marqué notre vie quotidienne et plus particulièrement nos activités physiques au sein de notre SMC. La mycologie n'étant pas une maladie contagieuse...quoi que ? Le mental de nos troupes n'a pas été affecté au point d'oublier nos prochaines sorties. Combien d'entre nous avons su profiter de cette accalmie pour consulter quelques ouvrages de champignons oubliés dans le fond de notre bibliothèque, ou exploiter quelques *exsiccata* dont l'étude était remise à plus tard et à la mise à jour de leurs archivages ? Ce qui est certain c'est qu' Alain CENA, notre secrétaire, a consacré ce temps libre pour créer le tout nouveau site internet de notre SMC dont il fait la présentation dans les pages suivantes.*

Merci à Sabine et Gérard BOURRÉ d'avoir assuré la rédaction du bulletin jusqu'ici, ce dont je leur suis très reconnaissant.

Si ce premier semestre mycologique a été très perturbé, espérons très fortement une belle poussée fongique dans les jours à venir, et vivement les retrouvailles avec vous tous, chers amis, lors de nos sorties et de nos manifestations futures pour agrémenter ce deuxième semestre 2020.

A très vite !!

Votre Président, Rémi SARRAUTE

SOMMAIRE

P 0 : Qui sommes-nous ?

P 1 : Mot du Président.

P 2 : Site internet

P 3-8 : Compte-rendu AG + Bilan 2019

P 10-11 : Agenda 2ème semestre 2020

P 12 : Récoltes effectuées durant le 1er semestre 2020

P 13 : Réponse aux jeux par G. Bourré

P 14 : Photos : Assemblée Générale janvier 2020

P 15 : Au revoir...

Photo 1^{ère} de couverture : Dictyophora duplicata : présent sur les champs de laves hawaïens vieux de 600 à 1000 ans, cultivé en Chine – Photo tirée du site Zamnesia.fr.



Bulletin semestriel de la Société Mycologique du Comminges, diffusé gratuitement aux adhérents de la SMC.

N° ISSN : 1952-7527 - Dépôt légal à parution - Imprimé et édité par la SMC

Directeur de la publication : Rémi Sarraute

Mise en page, maquettes, corrections :

Gérard Bourré – Sabine Bourré.

Conformément à l'article 24 du règlement de la Société « tous articles publiés dans le bulletin de l'association n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.